

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-676

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	179 000 000
Compétitivité	0	0
Cohésion	0	0
Développement d'un tourisme local et populaire (<i>ligne nouvelle</i>)	179 000 000	0
TOTAUX	179 000 000	179 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	78 000 000
Compétitivité	0	0
Cohésion	0	0
Développement d'un tourisme local et populaire (<i>ligne nouvelle</i>)	78 000 000	0
TOTAUX	78 000 000	78 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons par cet amendement d'appel le transfert des crédits de l'action « Infrastructures et mobilités vertes » du programme « Ecologie » dédiés au verdissement du parc automobile de l'État à hauteur de 179 millions d'euros en autorisations d'engagement et 78 millions d'euros en crédits de paiement, vers un nouveau programme « Développement d'un tourisme local et populaire ».

Par cet amendement nous souhaitons proposer une bifurcation du tourisme pour limiter son impact sur l'environnement et son inégale accessibilité et promouvoir un tourisme local et populaire. Le modèle des chèques-vacances, qui orientent une partie de la consommation liée au tourisme vers le secteur français est à développer. Un carnet de chèques-vacances tourné vers l'éco-tourisme peut être développé par l'agence nationale des chèques-vacances. L'État distribuera ensuite ces carnets à des familles populaires. Les colonies de vacances, piliers de l'éducation populaire et du droit aux vacances pour tous les enfants, doivent être aidées par l'État. Chaque enfant de 8 à 12 ans doit se voir offrir la possibilité de partir chaque année dans une colonie de vacances, gérée par une association de l'éducation populaire ou une collectivité.